

**ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA  
CRÉATION D'UNE VOIE DE DÉVIATION-ROUTE DES BOSSONNETS**

**Le Maire la commune de Châtillon-sur-Cluses,**

**Vu** le Code de la voirie routière, notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

**Vu** les modalités fixées par ces textes de l'enquête préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des voies communales ;

**Vu** la délibération n° D12\_2024 du Conseil Municipal du 22 février 2024 décidant de procéder à l'enquête publique pour la création d'une nouvelle voie dans le domaine public.

**Vu** le dossier d'enquête publique mis à disposition du public,

**Considérant** que le projet retenu par le conseil municipal nécessite la réalisation d'une enquête publique,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le projet de création d'une nouvelle voie communale route des Bossonnets est soumis à une enquête destinée à recueillir les observations du public.

**ARTICLE 2 :** Le dossier mis à l'enquête comprend :

- Une notice explicative ;
- Un plan de situation ;
- Une note hydraulique.

**ARTICLE 3 :** Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposées à la mairie pendant quinze jours consécutifs du *mercredi 3 avril au mercredi 17 avril 2024 inclus* afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h et faire enregistrer ses observations éventuelles sur le registre d'enquête.

Celles-ci pourront par ailleurs être communiquées oralement ou par écrit au commissaire enquêteur, à l'occasion de sa permanence, dont les dates et les horaires sont précisés à l'article 4 ci-dessous.

Elles pourront également être reçues :

- par voie postale, au plus tard le dernier jour de l'enquête, soit le mercredi 17 avril 2024, par le commissaire enquêteur au siège de l'enquête où toute correspondance doit être adressée, à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention « *Ne pas ouvrir* ») : *À l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur, Mairie de CHATILLON-SUR-CLUSES, 15 place de la Mairie, 74300 CHATILLON-SUR-CLUSES.*
- ou par courrier électronique à : [enquetepublique@chatillonsurcluses.fr](mailto:enquetepublique@chatillonsurcluses.fr)

Le dossier d'enquête est également disponible au format numérique, sur le site internet de la commune : [www.chatillonsurcluses.fr](http://www.chatillonsurcluses.fr)

**ARTICLE 4 :** Mme Isabelle FORTUIT, attachée principale à la DDT à la retraite, est désignée comme commissaire-enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public à la mairie **le mercredi 3 avril 2024 de 8 h à 12 h et le mercredi 17 avril 2024 de 8h à 12h.**

**ARTICLE 5 :** À l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre d'enquête sera clos et coté et paraphé par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier et ses conclusions.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie à compter du 18 mars 2024, c'est-à-dire 17 jours avant l'ouverture de l'enquête [Code voirie routière, art. R. 141-5].

L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par un certificat du maire.

Fait à Châtillon-sur-Cluses, le 11 mars 2024

Le maire,

  
Cyril CATHELINEAL

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de CHÂTILLON-SUR-CLUSES' around the top edge and '73300 Haute-Savoie' around the bottom edge. In the center of the stamp is a small illustration of a building, likely the town hall. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.